

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire ^{donne} lecture du compte rendu suivant

Messieurs,

En ouvrant cette séance j'ai pour premier devoir d'adresser mes remerciements personnels à la Compagnie d'Air-France pour l'invitation qu'elle nous a fait inaugurer avec M. le Préfet de la Réunion la ligne REUNION/NICE et la Municipalité de Nice pour l'accueil exceptionnellement cordial que le représentant de la Réunion et celui de Saint-Denis ont reçu.

Ce voyage m'a permis à la lumière des renseignements qui m'ont été fort aimablement fournis, de faire un certain nombre d'observations qui pour l'administrateur d'une cité ne peuvent qu'être profitables.

Mais surtout il a consacré la position de Nice entre PARIS et SAINT-DENIS de la REUNION, de NICE qui ne doit plus être seulement une escale de long courrier mais le but même de nos séjours en métropole.

L'alliance qui a été convenue entre NICE et SAINT DENIS et qui sera fêtée dès l'instant où M. Jean NEDELEC, Maire de NICE pourra venir jusqu'à nous, fait qui maintenant, sans pour cela dégrader Paris qui garde son éclat extraordinaire, nous devons dire désormais ST-DENIS-NICE.

Les dicoyens et par une extension logique les Réunionnais devront débarquer à NICE et pourront y retrouver une atmosphère cordiale, mieux, familiale.

Sur la question de date, nous avions envisagé fin Septembre pour célébrer cette alliance. Mais le Président de la République devant se rendre à NICE justement dans la seconde quinzaine de Septembre, les fêtes prévues seront retardées à Octobre ou même Novembre.

Messieurs, si le voyage offert par Air-France a été surtout d'agrément, je n'ai pas manqué pendant les quelques jours que j'ai pu passer à Paris, d'examiner certains problèmes qui intéressent notre gestion municipale.

Sans entrer dans le détail des entretiens, des solutions envisagées, des résultats obtenus, je peux vous indiquer ceci:

1°) Ecoles:

Un prêt de 15 millions nous sera consenti par la C.C.C.E. pour la construction de classe style "ECLAIR".

2°) ADUCTION D'EAU:

La Commission locale d'investissement nous a accordé une subvention de 26.400.000 F pour l'adduction d'eau de la Bretagne et le Conseil Général a ratifié cette attribution, qui est soumise actuellement à la décision définitive du Gouvernement.

Nous avons donc demandé à la CCCE un prêt de 40 millions à être affecté aux adductions d'eau des écarts et en priorité à la Bretagne pour compléter la subvention obtenue, les travaux étant évalués pour ce seul écart à 66 millions (adduction avec eau traitée).

Or, alors que je me trouvais à Paris, ne sont parvenus les plans et devis des travaux exécutés à notre demande par l'E.E.R pour l'adduction d'eau mais cette fois non traitée dans les écarts suivants: La Bretagne - Le Bois de Nèfles, Montgaillard et Saint-François et, pour un total d'environ 66 millions CFA;

Ces devis s'élèvent à:

- 5.670.000 pour Montgaillard
- 11.390.000 pour le Bois de Nèfles
- 16.555.000 pour la Bretagne

en conséquence les 32.100.000 prévus dans ce cas pour la Bretagne seraient payés au moyen de la subvention et à concurrence de 5.700.000 par le prêt.

J'ai immédiatement demandé à la C.C.C.E. de nous maintenir le prêt de 40 millions mais sans affectation unique à la Bretagne en nous permettant de répartir cette somme dans les 4 écarts susnommés.

Les pourparlers continuent. Le Conseil sera en temps opportun convoqué pour se prononcer sur cette importante question.

RUES & TROTTOIRS -

J'ai renouvelé auprès de M. le Directeur Général de la C.C.C.E. ma demande de prêt pour la réfection des rues et des trottoirs.

Nous avons en effet plus de 13 Kms de rues à moderniser, plus de 30 Kms de caniveaux à cimenter et bitumer plus de 71 Kms de trottoirs à faire. Tel est le problème qui se pose à nous.

Or, nous sommes "stoppés" par l'application éventuelle du plan d'assainissement alors que nous n'avons aucune certitude de voir ces travaux s'accomplir dans un délai déterminé. Dans le même temps d'une attente fiévreuse qui nous est imposée nos rues se dégradent, nos trottoirs s'abiment et les caniveaux continuent à être sales.

Si la C.C.C.E. restreint l'utilisation de son prêt car j'ai en effet obtenu le principe d'un prêt aux seules rues non comprises dans le plan d'assainissement, nos efforts pour l'aménagement de cette ville seront tout simplement arrêtés et ceux accomplis déjà rendus vains.

Il faut bien le dire, Messieurs, le plan d'assainissement dont l'exécution est cependant nécessaire et urgente, dont l'exécution aurait d'ailleurs dû être entreprise en même temps que les travaux d'adduction d'eau, ne peut être appliqué que par étapes, et je le répète dans un délai qui est absolument imprévisible.

Or, cette exécution va nous poser des problèmes graves de circulation auxquels nous ne pourrions apporter de solution qu'à si suffisamment à l'avance nous élargissons certaines rues et rendons les trottoirs praticables aux piétons.

Par une lettre en date du 15 courant j'ai attiré l'attention de M. le Directeur Général de la C.C.C.E. sur les conséquences d'une affectation stricte et limitée du prêt qui doit nous être consenti.

Je souhaite et vous serez unanimes à partager ce vœu que M. le Directeur Général qui nous a déjà témoigné son intérêt, accepte nos arguments et nous permette ainsi de continuer l'œuvre que nous avons entreprise pour l'aménagement de notre ville.

ELECTRICITE -

Un accord est intervenu, après de longs pourparlers avec la Société Bourben Lumière. Cet accord vous sera présenté à une prochaine réunion sous la forme d'un avenant à la convention de concession de 1954.

J'avais envisagé de vous le présenter aujourd'hui mais certains détails restent encore à mettre définitivement au point. Une session qui sera prochainement convoquée sous la forme "extraordinaire" vous permettra de prendre une décision à ce sujet.

Cette convention, je peux dès ici vous l'indiquer règle le difficile problème de financement des travaux car l'électrification de cette Commune exige encore des frais considérables.

Elle nous permettra:

- 1°) l'aménagement de l'électrification du centre-ville, par la pose de 500 points lumineux nouveaux;
- 2°) la construction de toutes les antennes qui se sont révélées nécessaires au Brûl à Saint-François, à la Montagne et dans les hauts du Centre-Ville.
- 3°) l'électrification complète de tous les écarts.

Elle propose également à votre choix une plus juste répartition des tarifs.

Dans tous les cas, en ce qui concerne l'électrification de la Commune j'indique avec satisfaction que nous pouvons aujourd'hui délibérer sur les conventions à passer avec l'E.E.R. et Bourben Lumière pour l'électrification en Haute Tension et Basse Tension de la Bretagne et du Bois de Nèfles.

Certes, des études existaient lorsque nous avons reçu la gestion de cette Commune, mais il a fallu les refaire et surtout régler les problèmes difficiles et ardu de financement. Depuis un an, nous nous sommes employés à obtenir ces moyens qui nous manquaient.

Aujourd'hui, nous pouvons dire, à moins de difficultés de dernière heure, que les travaux devraient commencer avant Septembre et qu'à la fin de l'année ces deux écarts: La Bretagne et le Bois de Nèfles auront à leur disposition la lumière électrique, cette lumière qui leur paraissait si lointaine que leurs habitants n'y comptaient plus.

(Applaudissements)

LE MAIRE. - Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne ne demandant la parole, le Maire passe à l'ordre du jour.